Entretien — Luttes

« En appeler à l'armée contre sa propre population, c'est extrêmement inquiétant »



Par Emmanuel Clévenot

24 octobre 2026 à 08h00

Mis à jour le 25 octobre 2026 à 09h04

Durée de lecture : 7 minutes

Mobiliser l'armée contre sa propre population : la répression s'intensifie pour l'acte II du samedi 24 octobre. Nathalie Tehio, présidente de la ligue des droits de l'Homme dénonce une « politique autoritaire ».

Couvre-feu prolongé, pluie d'interdictions de manifester, déploiement de l'armée… Le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, a annoncé un dispositif policier colossal à la

veille de l'acte II d'une mobilisation sociale réunissant lycéens, Gilets jaunes et militants écologistes. *« On sera intraitable*, a déclaré le locataire de la place Beauvau. *On est prêt à être ferme et on ne laissera rien passer. »*

Un pas de plus dans une politique autoritaire que dénonce férocement la présidente de la Ligue des droits de l'Homme, Nathalie Tehio. Dans cet entretien à *Reporterre*, elle insiste sur l'illégalité dans laquelle s'inscrivent Emmanuel Macron et son gouvernement : *« C'est ahurissant qu'un président de la République se permettre de décider arbitrairement qui aurait le droit de manifester ou non. »*

Reporterre — Le 22 octobre, dans la foulée d'une réunion avec les services de renseignement, Emmanuel Macron a déclaré que les demandes de manifestations « faites par des gens qui n'ont aucune légitimité pour cela » seront interdites. Est-ce légal ?

Nathalie Tehio — Cette déclaration d'Emmanuel Macron est profondément choquante. Et encore plus le fait de dire que certaines personnes seraient légitimes à manifester et pas d'autres. L'un des trois grands principes en France est l'égalité. On est égaux devant la loi, et se réunir pacifiquement fait partie des grandes libertés. C'est ahurissant qu'un président de la République se permette de décider arbitrairement qui aurait le droit de manifester.

Le président de la République doit garantir le respect de la Constitution. Or, celle-ci ne lui accorde aucunement le pouvoir de prononcer des interdictions de manifestation. Le ministre de l'Intérieur non plus d'ailleurs. Le Conseil d'État l'a d'ailleurs déjà rappelé lorsque Gérald Darmanin, alors ministre de l'Intérieur, avait déclaré interdire de façon générale les manifestations pro-palestiniennes.

Cette compétence relève des préfets et des critères précis doivent être respectés. Étant donné que manifester est une liberté fondamentale, ces interdictions doivent être proportionnées au regard des circonstances locales. En aucun cas, ça ne peut se décider à l'échelle nationale.

« Dès que les mesures d'interdiction sont injustifiées, on attaque »

Les préfets pourraient donc refuser de se plier à cette prérogative.

Oui. Malheureusement, cette intervention d'Emmanuel Macron infuse auprès des préfets. Ça a beau être inconstitutionnel, il a beau ne pas être leur supérieur hiérarchique, beaucoup obéissent les yeux fermés. Certains prennent des arrêtés d'interdiction totalement démesurés. Le préfet des Bouches-du-Rhône a interdit les manifestations dans tout le département alors que c'est illégal. On l'a attaqué et il a retiré sa mesure.

On est aussi allé au contentieux à Montpellier, au Mans, à Brest, à Quimper, à Marseille, à Caen, à Lille ou encore à Avignon. Une audience est en cours en ce moment à Lyon. Dès qu'on considère que les mesures d'interdiction sont injustifiées, on attaque : ce qui se joue là est assez inquiétant pour l'État de droit.

Le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, a indiqué que des militaires de l'opération Sentinelle mais également des unités comme le Raid et le GIGN — intervenant d'ordinaire pour des prises d'otages et actes de terrorisme — seraient déployés sur le terrain. Comment avez-vous réagi à cette déclaration ?

Je suis extrêmement inquiète. En appeler à l'armée contre sa propre population, c'est extrêmement inquiétant. L'armée n'est pas censée s'occuper du maintien de l'ordre. Elle est compétente sur des opérations extérieures face à un ennemi ou pour protéger les frontières s'il y a un risque d'invasion. Pas pour réprimer une mobilisation de lycéens pour beaucoup mineurs. On devrait mettre en place une protection particulière mais on envoie l'armée qui dispose d'armes lourdes et de fusils d'assaut. À quoi rime cette escalade de la répression ?

Quant au GIGN et au Raid, ils sont formés pour agir vis-à-vis de terroristes, de preneurs d'otages. On fait comme si nos jeunes étaient des terroristes, c'est absurde. Sans compter que ces unités spéciales ne sont pas formées au maintien de l'ordre. Eux-mêmes sont inquiets et nous disent ne pas savoir réagir face à une foule.

> « Ces unités spéciales ne sont pas formées au maintien de l'ordre »

En 2023, après la mort de Nahel Merzouk — un adolescent de 17 ans tué d'une balle tirée à bout portant lors d'un contrôle policier —, le RAID avait été déployé. Leur intervention avait entraîné la mort d'un homme de 27 ans à Marseille, suite à l'utilisation d'un LBD.

Exactement. Ces décisions ont des répercussions graves. Même chose avec les blocus lycéens. D'entrée de jeu, Laurent Nuñez a considéré les lycéens comme des délinquants et a appliqué le Guide opérationnel des violences urbaines (Govu). Il est pourtant écrit en toutes lettres dans ce document que ça ne s'applique pas en cas de maintien de l'ordre. Mais il l'a fait, de façon parfaitement arbitraire.

Résultat ? Ce ne sont pas les CRS et les gendarmes mobiles, formés au maintien de l'ordre, qui ont été déployés… mais la Bac, brigade anticriminalité. Elle a débarqué pour multiplier les interpellations. D'où le chiffre record de 8 000 gardes à vue de lycéens [dont 85 % de mineurs, NDLR]. C'est plus que sur toute la période des Gilets jaunes.

La Ligue des droits de l'Homme a donc saisit le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

Oui, parce que la Convention internationale des droits de l'enfant n'est pas respectée. Il y a eu des blessés extrêmement graves. Deux enfants ont eu la main arrachée. Des jeunes filles ont perdu un œil. Il y a une judiciarisation à outrance de simples mobilisations lycéennes. Pour beaucoup des interpellés, il n'y aura pas de poursuites car justement ils n'ont pas commis d'infraction. Reste qu'ils auront passé du temps en garde à vue et en sortent parfois traumatisés. Beaucoup y ont subi des violences, de l'humiliation. On a reçu des tas de témoignages d'insultes racistes, sexistes et homophobes proférées par la police. C'est grave.

La répression ne s'arrête pas là. Certains cadres politiques, et notamment le candidat à l'élection présidentielle Gabriel Attal, ont plaidé pour bloquer l'accès aux réseaux sociaux, où les appels à la mobilisation se propagent. Considérez-vous cette proposition comme une dérive autoritaire ?

On est là dans la surenchère absolue. En 2024 déjà, le gouvernement avait imposé un blocage de TikTok en Nouvelle-Calédonie, au moment des émeutes. Nous avions attaqué cette mesure et le Conseil d'État nous a donné raison, affirmant que c'était disproportionné. On ne bloque pas les réseaux sociaux de toute une population.

> « Avant les dégradations, on nous disait qu'il s'agissait de violences urbaines. C'est faux »

Ce qui est dramatique, c'est le manque cruel de réponse politique. C'est ça qui ne va pas. Le gouvernement disqualifie cette mobilisation sociale. Avant les dégradations, on nous disait qu'il s'agissait de violences urbaines. C'est faux. L'État a tout fait pour que ça se passe mal, pour qu'il y ait une escalade des tensions.

Lire aussi : « Trop jeunes pour se faire écouter, assez grands pour se faire violenter » : les lycéens face à la répression policière

C'est pourtant son rôle de faire en sorte que ces mobilisations se déroulent le mieux possible, que le débat démocratique puisse avoir lieu. Mais non, le gouvernement a refusé de dialoguer. Ce n'est que le vendredi 23 octobre, un mois après le début des blocus, qu'Emmanuel Macron décide de recevoir des élèves à l'Élysée. Ça montre son mépris total pour la jeunesse.

Après cet article

Libertés

« Trop jeunes pour se faire écouter, assez grands pour se faire violenter » : les lycéens face à la répression policière

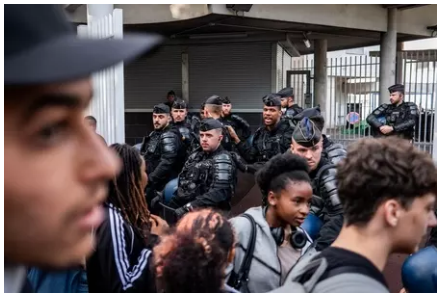

Luttes Libertés Social